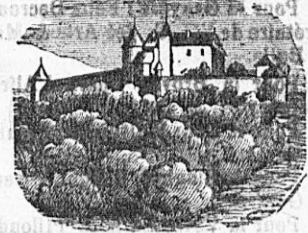




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h50 8^h7, BULLE, dép. 5^h30 (5^h15) 1^h40 6^h20

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Etranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois » 2 50
Etranger . . 1 an » 9 50
 . . . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Notre chauffage en hiver.

La question du chauffage pour l'hiver prochain n'est pas sans préoccuper gravement les autorités de ravitaillement. Le charbon devient rare, il est difficile de compter sur une augmentation des importations futures, surtout pour le charbon destiné à l'usage ménager.

L'Amérique nous envoie, il est vrai, de grandes quantités de houille; mais celle-ci n'est pas propre à l'usage ménager; elle est destinée à l'industrie et aux chemins de fer. Ces derniers seront sans doute à peu près ravitaillés pour l'hiver si les arrivages continuent dans des proportions pareilles à celles qu'ils ont atteintes ces derniers mois et si les moyens de transport ne manquent pas.

Mais, ce qui fera grandement défaut, ce sont les charbons belges et surtout les coques de la Sarre et de la Ruhr, les boulets et les autres agglomérés. Le chauffage des habitations sera donc aussi difficile, si ce n'est plus, qu'il ne l'a été l'hiver passé. On conçoit donc que cette situation cause de fortes appréhensions, soit au public, soit aux autorités.

Il y a, il est vrai, les combustibles indigènes. La tourbe comprimée peut, à la rigueur, remplacer partiellement la houille. Mais les stocks ne sont plus considérables. On comprend que les industriels qui exploitent les tourbières ne peuvent accumuler d'immenses stocks sans savoir si leurs produits trouveront un placement immédiat ou à bref délai, seule condition d'une vente à des prix pas trop élevés. L'extraction de ce combustible a été guidée par les demandes de l'année précédente et également aussi par la quantité de main-d'œuvre dont on disposait. Les réserves ne sont donc pas inexploitable. Si les demandes affluent à bref délai, l'extraction et le séchage peuvent encore se faire dans de bonnes conditions avant l'entrée en scène de la mauvaise saison; mais il est nécessaire que le public consommateur prenne ses mesures à temps et n'attende pas au dernier moment pour faire ses provisions.

Il y a, entend-on dire, un autre moyen de chauffage. Les cours d'eau sont nombreux chez nous et la houille blanche jaillit sous chacun de nos pas. Pourquoi ne peut-on pas remédier à l'insuffisance des combustibles par l'extension du chauffage électrique?

C'est une grave erreur de croire que l'énergie électrique peut être appliquée utilement au chauffage des habitations. Et voici pourquoi.

Le chauffage électrique exige des appareils spéciaux qui consomment une grande quantité de courant. Jus- qu'à ce que la technique ait fait d'im- menses progrès encore, qu'elle ait

trouvé des appareils d'une grande puissance calorifique et d'une faible consommation, le chauffage électrique restera toujours le moyen le plus coûteux, même si les centrales pouvaient consentir des sacrifices importants dans l'intérêt du public.

Les meilleurs appareils connus jusqu'ici exigent en moyenne 1 kilowatt par 20 mètres cubes de capacité des locaux à chauffer. Or, une chambre moyenne contient en général plus de 40 mètres cubes. Ce sont là de très petits locaux. Il faut donc compter utiliser, pour nos pièces modernes, sur des appareils consommant de 3 à 5 kilowatts. Ces appareils étant en fonction durant dix heures par jour en moyenne, le consommateur aura donc à payer journalièrement 30 à 50 kilowattheures. Or, il est impossible d'admettre un prix inférieur à 10 centimes le kilowattheure, la plus grande partie des centrales suisses qui livrent du courant pour le chauffage — celles qui n'en livrent point sont les plus nombreuses — exigent avec raison un prix supérieur à dix centimes. Celui qui voudra donc chauffer une pièce au moyen de l'électricité paiera 3 à 5 francs par jour. On peut convenir que c'est un peu cher.

Mais là n'est pas le seul inconvénient. Supposons en effet, à titre d'exemple, que tous les ménages de la ville de Bulle chauffent une pièce seulement au moyen de l'électricité.

Supposons encore qu'on se contente pour cela de 3 kilowatts par appareils pouvant amener la température de 10 à 15 degrés, moyenne du pouvoir calorifique de ces appareils. Quand la température descend au dehors à 20 et même 30 degrés au-dessous de zéro, on arrivera à une température intérieure à près de zéro. Et cela, à quel prix. Avec ses 1000 ménages environ, la ville de Bulle exigera donc au minimum 8000 kilowatts pour le chauffage d'une pièce seulement pour chaque ménage.

Or, 3000 kilowatts représentent près de 4000 chevaux, c'est-à-dire cinq fois plus que ne peut fournir la seule centrale de Charmey. Et, pour chauffer une pièce par appartement, il faudrait priver de force toutes nos industries qui font vivre des centaines de ménages et priver de lumière non seulement la ville de Bulle mais encore tous les villages qui nous entourent.

Nous devons donc renoncer au chauffage électrique et nous contenter du chauffage au bois. Grâce à l'activité de nos dévoués forestiers, à leur prévoyance et à leur souci des intérêts du public, nous ne manquerons pas de bois cet hiver. Restons-en donc à ce combustible qui fut celui de nos pères et ne nous laissons pas d'espérer chimériques en comptant sur d'autres moyens de chauffage qui ne nous procureront que des déboires.

NOUVELLES SUISSES

La Suisse et la Société des nations.

Les Chambres ajournent leur décision.

Le groupe conservateur catholique de l'Assemblée fédérale, le groupe radical des Chambres et le Comité du parti conservateur populaires désirent ajourner l'entrée de la Suisse dans la Ligue des nations.

Le referendum. — Le Comité central du parti indépendant de Genève a pris la décision suivante :

Considérant que la nouvelle loi fédérale réglementant les conditions du travail aurait pour effets immédiats :

1. de développer le fonctionnarisme ;
2. de restreindre la liberté individuelle et de porter une grave atteinte à l'autonomie cantonale ;
3. de diminuer la production, et, conséquemment, d'augmenter le prix de la vie ;

4 d'élargir le fossé entre la ville et les campagnes et de dépeupler ces dernières à cause de l'accroissement des salaires dans les cités.

Pour ces motifs recommande à ses adhérents de signer en masse les feuilles de referendum.

L'Union Helvétique de La Chaux-de-Fonds a décidé d'appuyer le mouvement référendaire contre la loi réglant les conditions de travail.

Le referendum socialiste. — Les résultats de la votation générale du parti socialiste sur l'entrée dans la 3^e Internationale donant jusqu'à mercredi matin 7.600 oui et 11.400 non. Quelques petites sections n'ont pas encore fait connaître leurs résultats.

Pour le moment, cinq cantons acceptent la résolution du Congrès de Bâle et quinze la repoussent. 109 sections ont vu une majorité d'acceptants et 263 une majorité de rejetants.

Les cantons acceptants sont : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Schaffhouse et Zurich, ce dernier par 2400 oui contre 2100 non.

Les accidents de montagne. — Le jeune touriste qui a fait une chute dans les montagnes d'Engelberg s'appelait Werner Moll, Montier. Il était né en 1887 et était employé de poste à Staus. Moll a été trouvé mort au pied d'un rocher par une colonne de secours.

Au Piz Sol (2850 m.), la plus haute sommité des Grands Hörner, dans l'Oberland saint gallois, une jeune fille est tombée dans une crevasse, en redescendant du glacier. Elle a été retirée morte par une colonne de secours.

Six jeunes gens, dont trois jeunes filles, qui faisaient dimanche l'ascension du Luisin, venaient d'atteindre le sommet lorsque Mlle Mathilde Vouilloz, de Martigny-Bourg, 21 ans, fille de M.

Alexandre Vouilloz, s'affaissa brusquement et sans pousser une cri roula sur la pente rapide du côté de Salvar, sur une longueur de 50 mètres. Une escouade de huit guides, accompagnée des compagnons de la victime, partit, dans la nuit de dimanche à lundi et ramena le corps aux Marécottes lundi à midi; de là il fut transporté à Martigny-Bourg.

La mort a dû être instantanée; la victime porte à la tête une grosse blessure et à la colonne vertébrale brisée. On explique l'accident par une congestion ou une crise cardiaque.

Représailles. — Pour exercer une pression sur l'Allemagne et obtenir des charbons de la Ruhr, la Suisse a complètement suspendu, depuis quelques jours, les livraisons de vivres à destination d'outre-Rhin.

La convention du Saint Gothard. — Au chapitre des chemins de fer, le Conseil a pris connaissance des déclarations de M. Haab, conseiller fédéral, qui a annoncé que l'Allemagne s'était déclarée disposée à entrer en négociations au sujet de la revision de la convention du Gothard. La Suisse insistera, en faveur du Tessin, pour la réduction du tarif de montagne.

Grisons. — Tombé en chassant le chamois. — Au cours d'une partie de chasse au Piz Rosatech, sommité de 3000 mètres au sud de Saint-Moritz, dimanche après midi, M. Darisch, un chasseur de chamois bien connu, a fait une chute et s'est fait de graves blessures. Une colonne de secours l'a pourtant ramené vivant dans la vallée.

A L'ÉTRANGER

L'Allemagne dans l'Est. Un ultimatum des Alliés.

Il se confirme que dans la question des provinces baltes, le Conseil suprême a chargé le maréchal Foch d'agir vigoureusement auprès du gouvernement allemand.

M. Caillaux sera jugé.

La commission de la Cour de justice, constituée en Chambre d'accusation, a rendu un arrêt prononçant un non-lieu en faveur de Loustalot et Comby et renvoyant Caillaux devant la Cour de justice, sous l'inculpation d'attentat à la sûreté extérieure de l'Etat et d'intelligence avec l'ennemi.

CANTON DE FRIBOURG

Exposition cantonale fribourgeoise. — Le comité de Direction de l'Exposition vient de nommer des commissaires de districts qui sont chargés de le représenter et d'agir en son nom.

Vertical advertisement on the left edge of the page, partially cut off. Visible text includes: 'Véritable mélange anglais.', 'coudre. PFAFF', 'obtenir partout', 'Kathreiner.', 'nière', 'NTE', 'E', 'magasin', 'Place de l'Union.', 'NIEUX', 'ion.', 'prix modéré', '150 Fr.', '120', 'Sennwald (St. Gall)', 'M. Caillaux sera jugé.', 'CANTON DE FRIBOURG', 'Exposition cantonale fribourgeoise.'

LA GRUYÈRE

Marque

VIN „KATZ“

Pepto-quino-ferrugineux



Il est incontestable que toute personne désirent conserver la santé, combattre l'anémie, retrouver ses forces épuisées par surmenage et surtout dans la convalescence après n'importe quelle maladie, n'emploie que le VIN « KATZ ».

Dépositaire pour la ville de Bulle :

Pharmacie Gavin, R. RIME, successeur.

Se vend dans toutes les pharmacies.

KATZ & FECHTER, BALE

MAISON SUISSE

Grande Foire de la St-Denis
BULLE

22, dès 2 1/2 h. de l'après-midi,
23, 24 et 25 septembre.

Fabrique Fribourgeoise de draps S. A.
Neirivue

Drap et milaine du pays.
Floteur pour pélerines et manteaux.

Attention ! Attention !

Dès ce jour, à la Maison MOURLEVAT, place de la Foire, à Bulle, on vend une quantité de VAREUSES MILITAIRES en drap en très bon état, à fr. 6.50 pièce, SACS MILITAIRES carrés et allongés, à fr. 1.-, 3.- et 5.-, ainsi que GAMBELLES et COURROIES.

OCCASION

A vendre à transporter de suite ou date à convenir, une grande construction en bois, de 18 mètres sur 16 de surface, tout en bonne charpente, convertie en tuiles du pays. Facilement démontable, à proximité de la Gare. Pourrait servir de grand entrepôt, de grange et écurie, ou de chalet, etc.

Pour voir le bâtiment et les conditions, s'adresser au gérant du syndicat agricole de la Gruyère, à Bulle, chez lequel les commissions doivent être déposées jusqu'au 30 septembre courant.

Grand Cirque Franco-Hollandais
BROC

Samedi 20 Septembre, à 8 1/2 h., Dimanche, GRANDE MATINÉE, à 2 1/2 h., et Lundi

Spectacle sensationnel.
Artistes de 1^{er} rang.

PROGRAMME TRÈS VARIÉ
Le Cirque Franco-Hollandais, composé d'éléments exclusivement suisses, s'est acquis une véritable réputation dans toutes les villes où il a séjourné.

Chevaux bien dressés. Bon orchestre.

GRAND SUCCÈS
Prix des places :
Chaises : fr. 2.50, — 1^{er} : fr. 2.-, — 2^{es} : fr. 1.50, — 3^{es} : fr. 1.-.

LA DIRECTION.

Société Coopérative de Consommation
de BROC et environs.

Faisant suite à la convocation personnelle, MM les Sociétaires des sections locales sont informés que leurs assemblées auront lieu :

Section d'EPAGNY, lundi 22 oct., à 8 heures du soir, à l'Hôtel du St Georges à Gruyères.

Section de CHARMEY, dimanche 21 oct., à 8 heures du soir, grande salle de l'Hôtel du Maréchal-Ferrant.

Section de CHATEL ORÉSUZ, samedi 20 oct., à 8 1/2 h. du soir, au Café de la Tour à Chatel.

Section de VILLARVOLARD, lundi 22 oct., à 8 1/2 h. du soir, à la Salle d'école.

Section de CERNIAT, dimanche 21 oct., à 7 1/2 h. du soir, à l'Hôtel de la Berra.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Occasion !
Vélos neufs, de toute première marque, avec pneus Michelin, lanternes, pompe, etc., à fr. 262.-.
Hans SCHUTZ, facteur WORB (Berne).

On demande
une fille d'un certain âge, de confiance, aimant les enfants et sachant les travaux du ménage.
S'adresser sous P. 2039 B à Publicitas S. A., Bulle.

Foire de la St-Denis

Ne manquez pas de visiter les étalages des

Chaussures Modernes S. A.

Place du Tilleul BULLE Téléphone 63

où vous trouverez tous les articles à des prix les plus avantageux.

BOTTINES boxcalf, doublées chaud, BOTTINES feutre et gallochées, CHAUSSONS, PANTOUFLES, SOCQUES doublées et non doublées, SABOTS, etc., etc.

Réparations. Escompte 3 %

On demande

de suite à Bulle une jeune fille pour aider au ménage. — S'adr. à Publicitas S. A., sous P. 1758 B.

On a trouvé

un porte-monnaie

contenant une petite somme. S'adr à Publicitas S. A. sous P. 2045 B

PERDU

dimanche soir à Bulle une montre de dame, en argent, avec bracelet.

La rapporter à Publicitas S. A., Bulle, contre récompense

Mises de chênes

par voie de soumission.

La Commune de Corbières offre à vendre par voie de soumission 31 m. 20 de chênes. Les soumissions doivent être déposées auprès de M. le syndic du dit lieu avec mention « Soumission pour chênes » pour le 29 septembre, à 7 1/2 du soir. Les conditions seront lues ce même soir.

Pour voir les bois, le forestier sera à disposition des amateurs les 28 et 29 septembre.

Corbières, le 10 septembre 1919.
Par ordre : Le Secrétaire.

Nouvelle baisse

sur la

viande et la charcuterie

Rôti, sans os ni charge, kg. 3.40
Bouilli avec os » 2.20
Saucissons le Kg. fr. 4.-
Salamis » » 5.-

Expédié à partir de 2 kilos, la Boucherie chevaline centrale Louve, 7, Lausanne.

A vendre d'occasion

un lit complet

en bon état.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

ON DEMANDE

une fille

de toute confiance pour s'occuper d'un petit ménage et aider au magasin d'épicerie.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle sous P. 2064 B.



Vente d'immeubles.

Le jeudi 2 octobre prochain, dès les 2 heures du jour, à la grande salle de la Maison de Ville de Château-d'Oex, M. Ami Simon exposera en vente, par la voie des enchères publiques, le pâturage de la Vieille Man, Commune de Château-d'Oex.

Ce pâturage, d'une surface d'environ 10,000 ares, avec deux chalets remis à neuf, est d'un excellent rendement, herbe de première qualité.

Le bois sur pied, cubé par un forestier officiel, mesure 1687 m³.

Pour voir les immeubles, s'adresser au propriétaire et pour les conditions au bureau des notaires Favrod-Coune & Paschoud, à Château-d'Oex.

A vendre

d'occasion

un choix de lits complets, sommiers et matelas sensés, armoires, lavabos, commodes, dressoirs, crédence, chaises, tables, tables de nuit, canapés, fauteuils, chaises rembourrées, vêtements, chemises, draps de lits, couvertures, ainsi qu'une chaudière romaine, au

Magasin de

Meubles d'occasion PRINCE

rue du Tir, 152, BULLE

Avis important.

Le Conseil communal de Montbovon avise le public que la circulation sur la route intercantonale, depuis le pont de La Tine sur territoire vaudois jusqu'au lieu dit « Le ruisseau rouge » sur canton de Fribourg présentera pendant un certain temps un grand danger par suite de dévallages de bois. Des gardes seront placés à ces deux extrémités avec drapeau rouge. Le public est prié de se conformer strictement aux indications des préposés à la surveillance de dite route et de la voie ferrée M. O. B. L'exploitation décline toute responsabilité en cas d'accident, par suite d'infraction au présent avis.

Montbovon, le 13 septembre 1919.

Le Conseil communal.

A vendre

en mises publiques le

Café du Chêne
à Charmey

avec grange écurie, beau verger ombragé. Très fréquenté des étrangers.

Les mises auront lieu dans une chambre spéciale du dit établissement le lundi 29 septembre de 2 à 4 h. de l'après-midi.

Pour les exposants :

A. Overney, tuteur.

Les heirs de Claude Gailard exposent à vendre aux

enchères publiques

le samedi 27 courant, dès 2 heures de l'après-midi, à la Cantine, à Avry-dev.-Pont, les

immeubles

qu'ils possèdent à l'Epenaz, srt. 203 et 204 du registre foncier d'Avry dev. Pont, de la contenance de 4 hectares 87 ares 63 centiares (13 perches 218 perches)

Les conditions déposent au bureau du sousigné

Alex. Andrey, notaire.

Demandez à votre épicier

LE THÉ CEYLAN „STANDARD“

Véritable mélange anglais.

Teinturerie bâloise - lavage chimique.

Rhötliberger & Co., succ^r de C. A. Geipel, BALE

Pâturages à louer.

Judi 2 octobre 1919, de 2 à 4 heures de l'après-midi, au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville de Bulle, la Commune de Bulle exposera en location par voie de mises publiques, pour le terme de six ans, les montagnes « les Banderettes d'Amont, les Banderettes d'Avant et la Quatze », situées sur le territoire de Charney.
Entrée en jouissance le 1^{er} janvier 1920.
Le Conseil communal.

Armaillis!

A vendre plusieurs bonnes sonnailles.
Achat, vente, échange et réparation d'anciennes sonnailles. — Soudure de clochettes.

J. FIRMANN-CASTELLA, BULLE

Nous avons fait de très bonnes

expériences avec votre Reholin, Famille O. Schinder, Bihrist. Votre Reholin m'a très satisfait, A. Hunner, Cormoret.

(D'autres nombreux certificats à disposition). « Reholin » (+ marque déposée +) est grâce à son heureuse composition absolument efficace contre pellicules, démangeaisons et la chute des cheveux, fait naître une magnifique chevelure. Prix : Fr. 3.85 et Fr. 5.50 (grand flacon pour toute la cure). Evitez les contrefaçons.

Dans 10 jours plus de
cheveux gris!
Certificats à disposition!

Rechs « Idéale » est un produit clair comme l'eau, absolument inoffensif, qui rend dans une dizaine de jours aux cheveux gris, leur couleur d'autrefois. (Exigez le nom Rechs Idéale). Prix : Fr. 3.50 et 6.50. Seulement à la Parfumerie J. Rech, rue de Nidau 21, Bienne. (Découpez!)

Auberge à louer.

Le soussigné ex. osera en location par voie de mises publiques l'Auberge d'Allières, rière Montbovon y compris 12 poses de terrain, pour le terme de 3 ans. Entrée en jouissance 1^{er} avril 1920.
Les mises auront lieu à l'Hôtel de la Gare à Montbovon le 29 septembre 1919, à 2 h. du jour.
L'exposant: Grangier Féliicien, ancien Syndic.

Location d'Auberge et de domaine.

La commune de Riaz exposera en location par voie de mises publiques, le lundi 29 septembre de 2 à 4 heures de l'après-midi, pour le terme de 2 ans, son établissement :

L'AIGLE NOIR

avec ses dépendances et 13 1/2 poses de terre de 1^{re} qualité.
L'entrée en jouissance aura lieu au 1^{er} janvier 1920. Les enchères auront lieu en dite auberge.
Pour voir les immeubles et les conditions, M. le Syndic sera à la disposition des intéressés le vendredi 26 septembre dès les 9 heures.
Riaz le 15 septembre 1919.
Par ordre: le Secrétaire communal.

S. Fragnière NÉGOCIANTE BULLE

avise ses fidèles et estimés clients de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son magasin à côté de la Boucherie Baudère — Place de l'Union.
Elle se recommande encore à leur bienveillance pour ses articles courants : toiles, cotonnes pour chemises et tabliers, enfouirages, plumes, etc., toujours à des prix consciencieux.



La S. A. des BOIS de
BULLE
engagerait
4 manœuvres

de chantier. Bon gage et place stable.
S'adresser au Bureau de l'Entreprise.

Ménage sans enfant
cherche
petit appartement
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 2025 B.

Foin et regain
ainsi que paille fourragère
et pour litière, carottes,
betteraves et pommes de
terre sont livrés par wagons.
**JUNGO & MEYER
GUIN**
Téléphone 20.

Attestation!

Après avoir employé pendant 2 ans différents produits contre mes pelades (chute partielle des cheveux) et sans résultat, j'ai résolu de me servir du célèbre « CAPILOR », lequel m'a fait repousser les cheveux en 6 mois. C'est avec un vif plaisir que je le recommande à tous ceux qui en sont atteints.
E... le 19 octobre 1918.
Signé: L. G.

Le « CAPILOR » se vend en flacons de fr. 3.50 et fr. 5.50.

Envoi contre remboursement.
Dépôt général:
**Parfumerie MARGOT
BULLE**

Fortifiant
Malaga au quinquina
en bont. et en litres.
**F. RIBES
BULLE**

**On demande
une fille**
propre et active pour aider aux travaux du ménage.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 1977 B.

Peaux de taupes
sont toujours achetées aux plus hauts prix par Paul Heymann Türkheimerstr. 7, Bâle.

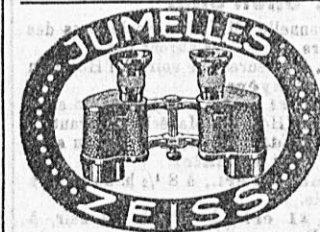
Scories Thomas
grandes quantités de tous dosages, disponibles dès ce jour chez
E. GLASSON & Cie, BULLE.

La Grande Foire aux poulains de BULLE

aura lieu **Lundi 22 septembre 1919.**
Grandes Mises de Terrains

Les Hoirs d'Alfred Brémont, à La Verrerie, Canton de Fribourg, vendront en mises publiques, LUNDI 29 SEPTEMBRE 1919, à 1 heure de l'après-midi :

- a) Le domaine du Praz Lintiaz, rière Semsalet, contenant 18 hectares (50 poses) en un mas, belle ferme neuve, près de la gare de La Verrerie C. E. G. eau et électricité belle situation à proximité des foires de Bulle, Châtel St Denis, Vevey. Entrée en jouissance 1^{er} mars 1920.
- b) Les Grosses Supplaves, 14 hectares, 68 ares 59 m (40 poses, 317 perche) terrain neuf, drainé, belle position près de la route cantonale Châtel Ba le 3 minutes de la halte du Crêt C. E. G., rière Progen et Grattavauche. Entrée en jouissance 15 novembre 1919.
- c) La Joux des Ponts, Es Supplaves (La Bougea). Bois et maraiches, articles 70, 71, 72. Commune de Progen, 7 hectares, 93 ares 18 m. (21 poses et 235 perche.) Sortie sur la route cantonale. Entrée en jouissance de suite pour les bois et le 15 novembre 1919, pour les pâturages.
- d) La Joux des Ponts, Es Supplaves (La Gissetaz). Bois et maraiches, articles 67, 68 et 69, commune de Progen, 4 hectares, 93 ares 53 m. (13 poses et 283 perches) Sortie sur la route cantonale. Entrée en jouissance de suite pour les bois et au 15 novembre 1919, pour les pâturages.
- e) Le Pasquier au Borgue, Bois de 13 ares 41 m. (149 Perche) rière Progen.
La mise aura lieu à La Verrerie, à l'Union Fédérale dans une salle particulière.
L'adjudication sera définitive le jour des enchères.
Les conditions de mises déposeront dès le 22 septembre au bureau d'Auguste Chaperon, Huissier, à Châtel St Denis.



De nouveau en grand choix.
Grossissement : 6, 8, 12, 15 fois.
Modèles pour la chasse, le voyage, le tourisme.
Prix originaux.
BAROMÈTRES.
Lunettes et pince-nez.
Exécution des ordonnances MM. les Médecins-Oculistes.

Léopold DELABAYS, opticien, BULLE

AVANT L'HIVER
une bonne précaution à prendre est de faire une cure de
THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre :
Il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc.
Il fait disparaître constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.,
Il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.,
Il combat avec succès les troubles de l'âge critique.
La boîte : fr. 2.— dans toutes les pharmacies;
Dépôt à Bulle: Pharmacies Gavin et Strebcl.

Bibliothèque cantonale
38^{me} Année. — N^o

ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois > 2.50
Étranger . . 1 an > 9.50
 . . . 6 mois > 5.50
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

L'élection au Conseil

— I —

L'article 73, inséré dans la Constitution fédérale à la suite du vote du 18 octobre 1918, pose les bases de nouveaux règlements concernant le Conseil National. Le principe de la représentation proportionnelle est adopté. Les élections au Conseil National auront lieu d'après la loi fédérale de 1910. La loi fédérale de 1910, qui avait scindé le canton de Fribourg en deux arrondissements : le canton de Fribourg et le canton de Belvaux dans le district du Lac de Neuchâtel, n'est plus en vigueur. Le système proportionnel est introduit par la loi fédérale du 14 février 1919. Ce système est essentiellement de nature à assurer à tous les citoyens du canton de Fribourg un égal droit de participation aux conseils communaux. Le système proportionnel, tel qu'il a été établi dans le canton de Fribourg par la loi du 5 mai 1895 pour les conseils communaux, a permis un petit nombre de communautés à l'usage de la faculté de se soustraire à la dite loi d'adoption de la dite loi d'adoption fédérale introduit un système de répartition d'après le mode proportionnel. Toute élection au Conseil National doit être précédée de trois périodes : une période de préparation; la seconde période d'élection; la troisième période de répartition. La première période est destinée à l'élaboration, le dépôt des listes et l'adoption des listes électorales. Les partis politiques et les citoyens qui désirent figurer sur une liste de candidats à l'élection au Conseil National doivent déposer leur liste de candidats à la Direction de l'Intérieur du Canton de Fribourg, avant 6 heures du soir, le dimanche 15 septembre 1919, avant 6 heures du soir. Ces listes peuvent être déposées, c'est-à-dire pour porter les noms de candidats, mais elles ne peuvent porter de chiffres. Elles peuvent être déposées, c'est-à-dire pour porter un nombre de voix, mais elles ne peuvent porter de chiffres. Une liste officielle de candidats doit être dressée et nom est inséré en tête de la liste officielle de candidats. Une liste officielle de candidats doit être dressée et nom est inséré en tête de la liste officielle de candidats. Une liste officielle de candidats doit être dressée et nom est inséré en tête de la liste officielle de candidats.